

But du séjour: **Prise d'une activité salariée UE-28 ou AELE**

Check-list



Notice :

Le motif principal du séjour est la prise d'un emploi avec résidence dans le canton de Vaud par un ressortissant d'un pays UE-28.

Une autorisation de séjour est délivrée si l'activité est supérieure à 3 mois. Si l'activité est inférieure à 3 mois, l'annonce de la prise d'emploi s'effectue informatiquement par Internet.

Un permis B UE/AELE, d'une validité de 5 ans, est délivré si l'activité est de plus d'un an et un permis L UE/AELE, d'une validité correspondante à la durée du contrat de travail, est délivré si l'activité est de durée déterminée de moins d'un an.

Les conditions de séjour sont réglées en application des articles 6 et 27 de l'Annexe 1 de l'Accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Le Service de la population (SPOP) est compétent pour traiter les demandes de plus de 3 mois.

Liste des documents	Transmis par le BE	Transmis au SPOP *
• Formule de prise d'emploi du SPOP , à défaut copie d'un contrat de travail ou d'une lettre d'engagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Annonce d'arrivée avec 2 photos	<input type="checkbox"/>	
• Copie de la carte d'identité ou d'un passeport valable	<input type="checkbox"/>	
☞ Si prise d'emploi comme artistes de cabaret:		
• Formule de demande « A 7 » ou Formule de prise d'emploi du SPOP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Attestation de santé du centre SWICA (Pour la première entrée en Suisse, cette attestation peut être transmise dans un délai de 5 jours)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Si l'étranger a fait l'objet d'une condamnation à l'étranger:		
• Extrait du casier judiciaire étranger original	<input type="checkbox"/>	

* Transmission au SPOP, préalablement à la prise d'activité, par l'administré, par l'employeur ou par un mandataire.

Autres check-lists en relation avec le but du séjour :

- Regroupement familial: check-lists **I - J - L** .

Remarques :

- La présente s'étend également aux jeunes gens qui sollicitent un séjour "au pair". Les conditions pour cette catégorie de demande sont disponibles sur le site <http://conventions.coe.int/treaty/FR/Treaties/Html/068.htm>
- L'adresse pour l'annonce en ligne pour une activité jusqu'à 3 mois est la suivante: http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/meldeverfahren.html
- Pour la Croatie, il convient d'utiliser le formulaire 1350 du Service de l'Emploi <http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-employeurs/permis-de-sejour-et-de-travail-pour-etrangers/ue-croatie/>

Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s) :

- ◆ Service de la population (SPOP): www.vd.ch/entree-et-sejour
- ◆ Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM): www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html
- ◆ Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques (ASCO): www.asco-nightclubs.ch/index.php?id=2&L=1